

Arrêté relatif à l'avancement accéléré des maîtres de l'enseignement privé relevant de l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel

La rectrice de l'académie de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Vu l'avis émis à la Commission Consultative Mixte Académique du 20 mars 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les maîtres de l'enseignement privé relevant de l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel dont les noms suivent sont promus à l'avancement d'échelon accéléré au titre de l'année scolaire 2023-2024.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 4 avril 2024

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Par délégation le chef du DEP

Sylvie DUFRECHOU

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- un **recours gracieux** qu'il vous appartiendra d'adresser à Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'Académie, Chancelière des Universités, Département de l'Enseignement Privé, 144 rue de Bavay 59000 Lille ;

- un **recours hiérarchique** qu'il vous appartiendra d'adresser à Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, Direction des Affaires Financières, Sous-direction de l'Enseignement Privé, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP ;

- un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cédex. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le recours gracieux et le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais. En revanche, le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente notification.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur le dit recours gracieux ou hiérarchique. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Civilité	Nom	Prénom	Etablissement		Libellé grade	Libellé Discipline	Nouvel échelon	Date de promotion
MM	BAES	LAETITIA	VAUBAN	DUNKERQUE	PLP	SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES	9	07/07/2024
MM	BOUCKENOOGHE	MARGAUX	SAINT JOSEPH	HAZEBROUCK	PLP	ANGLAIS-LETTRES	7	23/01/2024
MM	BOUTRY	VALENTINE	VAUBAN	DUNKERQUE	PLP	EDUCATION ARTISTIQUE ET ARTS APPLIQUES	7	15/09/2023
M.	DEBOOSERE	SVEN	SAINTE MARIE	BAILLEUL	PLP	EDUCATION ARTISTIQUE ET ARTS APPLIQUES	7	29/04/2024
MM	DELSINNE	SEVERINE	SAINTE PIERRE	FOURMIES	PLP	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT	7	24/11/2023
MM	ESCHENBRENNER	VALERIE	HELENE BOUCHER	SOMAIN	PLP	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE	7	01/03/2024
MM	GORRIEZ	AURELIE	BAUDIMONT	ARRAS	PLP	ANGLAIS-LETTRES	9	21/04/2024
M.	JANKOWSKI	MARC	SAINTE JEANNE D'ARC	AULNOYE AYMERIES	PLP	MATHEMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES	9	05/10/2023
MM	LABBE	NATHALIE	SAINT FRANCOIS D ASSISE	ROUBAIX	PLP	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE	9	10/01/2024
MM	LACHERIE	JUSTINE	VAUBAN	DUNKERQUE	PLP	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT	9	01/03/2024
MM	LASSALLE	VALERIE	ST PIERRE	CALAIS	PLP	ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE	7	01/03/2024
M.	LECLERCQ	THIBAUT	INSTITUT NICOLAS BARRE	ARMENTIERES	PLP	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE	9	01/09/2023
MM	LONGOUR	MALIKA	ST LUC	CAMBRAI	PLP	ANGLAIS-LETTRES	9	14/03/2024
MM	WALSPECK	SANDRA	JEAN BOSCO	GUINES	PLP	BIOTECHNOLOGIES: SANTE ENVIRONNEMENT	9	07/05/2024